

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

## DCM N° 2024/050

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	7
Nombre d'absents :	1

### Objet : Lotissement La Valade – Reprise des réseaux et des voiries

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des réseaux et des voiries du lotissement La Valade.

À la suite du courrier du 16 octobre 2023, les colotis du lotissement la Valade devaient faire parvenir des éléments concernant la rétrocession des voiries et des réseaux.

Pour la partie voirie :

Il est prévu le transfert de la chaussée et des trottoirs. La bande enherbée se situant entre le trottoir et la limite de propriété restera propriété des colotis.

Des servitudes de tréfonds seront établies au bénéfice de la commune pour les parties des réseaux restant dans le domaine privé.

**Vu** la commission travaux du 24/06/2024 approuvant cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- ✚ De reprendre la partie réseaux du lotissement La Valade à l'euro symbolique,
- ✚ De reprendre la partie voirie à l'exception de la bande enherbée qui restera à la charge des colotis du lotissement,
- ✚ D'établir les servitudes de tréfonds,
- ✚ D'autoriser le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



Patricia GOUDARD